

INVESCO MARKETS III PUBLIC LIMITED COMPANY

(« Invesco » ou la « Société »)

DECISION DE DECOTE

Suite à l'annonce effectuée par la Société le vendredi 22 mars 2019 concernant les résultats de l'Assemblée générale annuelle, notamment sur l'adoption de la résolution visant à sortir de la cote officielle de la Bourse de Londres certains compartiments de la Société du segment des produits haut de gamme, Invesco annonce que la radiation des compartiments suivants du segment des produits haut de gamme de la cote officielle de la Bourse de Londres entrera en vigueur à compter de 8 h 00 le 22 avril 2019 (« **Décote** ») :

1. Invesco FTSE RAFI Europe UCITS ETF (LEI : 549300NGJ4YX93REZW21)
2. Invesco FTSE RAFI Europe Mid-Small UCITS ETF (LEI : 54930096D1FYHDCL6O43)
3. Invesco Dynamic US Market UCITS ETF (LEI : 549300NJ3U88DMVICM41)
4. Invesco EQQQ Nasdaq-100 UCITS ETF (LEI : 549300G3HDTLNIY9YW25)
5. Invesco FTSE RAFI US 1000 UCITS ETF (LEI : 549300PHVFN9SYW0MG58)
6. Invesco FTSE RAFI UK 100 UCITS ETF (LEI : 5493000LTU3R9EI32S64)
7. Invesco FTSE RAFI Emerging Markets UCITS ETF (LEI : 549300089ITTOMZ12W48)
8. Invesco FTSE RAFI All-World 3000 UCITS ETF (LEI : 5493000PF8DBJC4E7324)

Conséquence de la décote

À la suite de la décote, les compartiments de la Société seront principalement cotés sur Euronext Dublin. Par conséquent, les actions seront toujours négociées sur le marché principal de la Bourse de Londres.

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

Service juridique Invesco EMEA ETF

Legaletf@invesco.com

+44 20 8538 4900